J. A. MARTIGNY, mardi 22 octobre 1968 — N° 123 108e année

Rédaction et administration
1920 Martigny - ✆ (026) 2 20 31
Abonnement : Suisse 24 fr.
Etranger 32 fr. - C.C.P. 19 - 58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
Av. de la Gare 25 - (027) 3 71 11
Agence Martigny ✆ (026) 2 10 48
Agence Brigue ✆ (028) 3 12 83
Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 15 ct. le mm.
réclame 50 ct. le mm.
avis mort. 45 ct. le mm.

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

Ford
reste le pionnier
Essayez ses nouveaux modèles
Essayez-les - Vente et service :
GARAGE VALAISAN
Kaspar frères, Sion
Tél. (027) 2 12 71
P 2849 S

A la pointe DE L'ACTUALITÉ

Au nombre des trantanda de la prochaine session du Grand Conseil on trouve un décret d'un caractère peu commun.

Il s'agit d'octroyer au Gouvernement un crédit de Fr. 2.600.000 pour acheter le bâtiment Aymon, à Sion, fort connu de ceux qui fréquentent la capitale, quoiqu'il se trouve à la fois sur la Planta et sur la rue de Lausanne.

Je ne m'attarderai pas sur le prix qu je ne suis pas en mesure de juger. Son ampleur est toutefois un signe des temps, car l'immeuble couvre une surface de 888 m2. Le jour où on le démolira, il laissera un terrain au prix de Fr. 3000 le mètre carré. Tout dépendra de ce qu'on pourra construire dessus et du coût de cette construction.

En l'occurrence, le Conseil d'Etat justifie sa proposition par la nécessité de regrouper une partie des cinq services de l'Etat dispersés à Sion, avec 230 fonctionnaires et pour lesquels on paie des loyers dépassant Fr. 250.000 par an.

Le fait que l'immeuble qu'on se propose d'acheter est à côté de l'actuel Palais du Gouvernement, qu'on peut y loger, avec quelques aménagements, déjà maintenant 95 fonctionnaires, contribuerait à cette tentative de regroupement des services autour des chefs de Département dont certains n'auraient pas trop d'une journée pour faire le tour des bureaux de leurs subordonnés. Plus tard, avec un bâtiment neuf, on pense loger 250 fonctionnaires.

C'est donc une question d'occasion à saisir, car les terrains sur la Planta sont rares et on paraît vouloir y mettre le prix.

Le fait curieux à signaler en l'occurrence c'est que le vendeur n'est plus aujourd'hui l'hoirie Aymon, mais la Caisse de retraite du personnel enseignant qui a acquis cet immeuble pour le revendre à l'Etat.

Et pourquoi cet acquéreur intermédiaire ? Tout simplement parce que le Conseil d'Etat, en vertu de la Constitution, ne peut acquérir un immeuble de cette importance sans un décret soumis à la votation populaire.

Et comme cette affaire devait se traiter dans un certain délai, au delà duquel elle risquait d'échapper à l'acquéreur intéressé, celui-ci n'a pas cru devoir attendre jusqu'à ce que la procédure législative soit épuisée, vrdict des citoyeens compris.

En revanche, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, la Caisse de retraite en question pouvait procéder à cet achat immédiatement. On l'a donc utilisée comme agent intermédiaire.

Au mieux, si le Grand Conseil et le peuple acceptent le décret, l'Etat du Valais deviendra propriétaire de l'immeuble. Au pire, celui-ci restera sur les bras de l'intermédiaire préconisé à qui l'utilisateur versera un loyer équitable.

On voit donc que le Gouvernement possède quand même quelques trucs pour arriver à ses fins, lorsque la Constitution le gêne.

La Caisse de retraite du personnel enseignant va-t-elle au cours des ans servir d'acquéreur intermédiaire dans tous les autres cas analogues ? Ce serait vraiment l'œuf de Colomb.

* * *

Outre cette dépense, non prévue aux « lignes diretcrices », les tractanda en prévoient bien d'autres qui ne sont pas extraordinaires mais influenceront directement les frais de fonctionnement.

Au nombre de celles-ci, signalons un règlement nouveau pour les traitements du personnel.

Celui-ci se propose tout d'abord d'incorporer aux traitements de base de 1963 les allocations de renchérissements octroyées régulièrement depuis lors et qui s'élèvent aux 30% de celles-ci.

Ceci est normal, car il y a peu de chance que le coût de la vie diminue prochainement. Pourquoi dès lors garder des salaires de base qui ne signifient plus rien puisqu'ils sont bien inférieurs à la réalité. Ainsi, pour être clair, au lieu de dire qu'un fonctionnaire gagne Fr. 1000 par mois plus Fr. 300 d'allocations de renchérissement, on dira tout simplement que son traitement mensuel est de Fr. 1300. C'est plus clair.

Mais on veut aller un peu plus loin en augmentant les salaires réels de 5% et même de 10% pour les fonctionnaires « particulièrement qualifiés qui doivent assumer des responsabilités délicates et importantes ».

Ceci, c'est pour faire participer les fonctionnaires aux avantages de la productivité ou de « l'augmentation de la production » comme s'exprime le message, afin de rejoindre les pratiques du secteur privé.

Sans doute se trouvera-t-il des économistes pour établir un parallèle entre les salaires de l'économie et ceux que l'Etat du Valais se propose de verser à son personnel.

Mais comme ces comparaisons sont toujours extrêmement difficiles à faire, car il faudrait tenir compte, d'une part des avantages sociaux servic ici et là, d'autre part, des qualifications et des prestations exigées pour occuper tel ou tel poste, on arrivera difficilement à se faire une idée claire de la situation.

Sans doute cet aspect de la question sera-t-il évoqué avant et pendant les débats au Grand Conseil.

Ajoutons aussi que sur sa lancée de générosité, le Conseil d'Etat se proposee d'ajouter aux traitements améliorés dont il est question ci-dessus, une prime annuelle de fidélité allant de 5% du traitement mensuel après 10 ans de services à 100% de ce même traitement après 28 ans de service.

Ce qui signifie que les fonctionnaires de 29 ans et plus toucheront pratiquement un treizième mois.

Cette prime de fidélité remplacera celle déjà servie maintenant et qui est de 5% du traitement annuel (ou 60% du traitement mensuel) aux fonctionnaires ayant plus de 25 ans de service.

En somme il y aura de belles étrennes cette année.

Edouard Morand.

Vous m'en direz tant

Un homme peut se pincer le doigt dans une portière de voiture, se renverser une casserolle d'eau bouillante sur le bras, se fracturer une jambe en courant payer ses impôts, il guérira plus facilement de ces blessures que d'une blessure d'amour-propre...

...Et si c'est une femme, elle n'en guérira jamais.

J'ai cherché pour vous, car je n'ai rien à vous refuser, j'ai cherché, dis-je pour vous, dans le dictionnaire Quillet, une définition de l'amour-propre.

Voici :

« Sentiment que l'homme a de sa dignité, de sa valeur. Amour et fierté excessifs de soi : vanité ».

Lorsqu'il faut tant de mots pour en définir un seul, c'est généralement que la définition manque de rigueur, et d'ailleurs, rien ne doit être plus éreintant, ni plus judicieux que d'écrire un dictionnaire.

Moi aussi, je me serais fatigué déjà à la lettre a.

Parce que je me suis reposé et que je ne me sens pas trop grincheux je puis vous proposer ma définition personnelle de l'amour-propre.

Elle me paraît plus lapidaire :

« Amour passionné de soi-même ».

Le sentiment de sa dignité, de sa valeur, son amour et sa fierté excessifs de soi, la vanité, tout ce qu'un homme éprouve à son propre endroit, vous le retrouverez dans ma définition où je fais entrer deux éléments essentiels qui expliquent tous les égarements possibles et imaginables :

L'amour et la passion.

Lorsque vous traitez quelqu'un de crétin et qu'il vous envoie grossir le chœur des anges, d'un coup de poing formidable à la tempe, on se trouve en présence d'un drame passionnel, et croyez bien que je n'en parlerais pas avec cette lucidité si, au lieu d'avoir bien dormi, j'avais mal digéré une choucroute garnie...

...Ce qui était probablement le cas de M. Quillet de ses collaborateurs, lorsqu'ils abordèrent le lettre a.

La passion, on le sait, constitue une circonstance atténuante dans les procès criminels et lorsqu'une personne en tue une autre qu'elle aime, sous le coup d'une violente provocation ou du désespoir, elle a des chances d'être acquittée.

Pourquoi ne tiendrait-on pas compte de la même circonstance atténuante lorsqu'une personne — homme ou femme — est frappée dans le plus grand amour qu'elle puisse éprouver... L'amour qu'elle se porte à elle-même ?

C'est profond ce que j'écris là, et j'y vois l'effet heureux d'un repas du soir très léger que j'ai pris avant de me coucher.

Je n'aurais pas eu, tant sans faut, un raisonnement aussi juste avec de la saucisse aux choux.

A quoi tiennent les choses tout de même !

Pour en revenir à mon argumentation, et cette parenthèse refermée, j'estime que dans le procès en injures, diffamations, calomnies, on devrait beaucoup plus tenir compte des blessures d'amour-propre qui mettent, parfois, l'offensé dans un état de transes, qu'on ne le fait d'habitude.

Les mots, imbécile, pignouff, andouille et j'en passe, n'appellent pas forcément la réplique d'un mousqueton militaire, mais quand cela arrive, il faut comprendre...

Tout le monde n'a pas une peau de rhinocéros. *André Marcel.*

Courts métrages

● *Jean Albert, balayeur à Milan, poussa d'un geste désinvolte une sacoche dans le caniveau. Après quoi il en sortit les 30.000 francs qu'elle contenait et alla porter la coquille vide au commissariat. Le propriétaire le remercia et le récompensa. Mais un voisin avait surpris le manège. Albert est en prison. De quoi vous décourager d'être malhonnête.*

● *La Haute Cour britannique vient de décider qu'une pomme même recouverte de caramel reste un fruit et ne saurait être assimilée à une « sucrerie ». Les douanes auraient bien voulu, car elles auraient touché des droits supérieurs. Mais les petits écoliers anglais ont gagné la partie.*

● *Le Séant a débattu, l'autre jour, d'un grave problème: la détérioration des chemins communaux par les cars de ramassage scolaire. A quand la revanche : l'usure des cars par les chemins mal entretenus ?*

● *Le Parti communiste français ne boudera pas le bicentenaire de la naissance de Napoléon. Le personnage a certainement des côtés « impérialistes » et bourgeois, mais le P. C. tient à sa clientèle corse.*

● *Il a fallu appeler les pompiers pour délivrer la postière de Hershom (en Angleterre), Mme Doreen Dodson. Elle avait introduit la main dans la fente d'une boîte aux lettres et ne pouvait l'en retirer. « Je m'assurais seulement que les lettres étaient bien mises », a-t-elle expliqué, un peu gênée tout de même.*

● *Les présentations de mode se répandent dans les pays communistes. En Hongrie, la lingerie masculine va être présentée par des mannequins femmes. Il paraît que l'effet est agréable.*

Politique suisse

Les droits civiques des Suisses à l'étranger

Le peuple et les cantons ont accepté en 1966 d'inscrire dans la Constitution un nouvel article-cadre permettant de préciser la situation juridique et civique du citoyen suisse établi à l'étranger et forgeant des liens plus étroits entre la « Cinquième Suise » et le pays. Ce cadre il faut maintenant le remplir, soit élaborer des lois d'exécution portant principalement sur trois sujets : l'exercice des droits politiques ; l'accomplissement des obligations militaires ; l'assistance. C'est à quoi s'attachent présentement les autorités férédales, qui ont notamment sollicité l'avis de la Commission des Suisses à l'étranger de la NSH, que préside le conseiller aux Etats vaudois Louis Guisan.

Le Suisse établi à l'étranger n'est pas privé de ses droits civiques ; simplement étant donné qu'il réside hors des frontières du pays, il ne peut pas les exercer. Quelles mesures faudrait-il prendre pour que cela soit partiellement possible, soit quand le Suisse à l'étranger est en séjour au pays, et que se déroule alors une consultation populaire ou des élections sur le plan fédéral ?

La Commission que préside M. Guisan suggère une solution fort ingénieuse qui, dans la pratique, se présenterait de la manière suivante :

La Confédération recommanderait aux cantons d'inscrire les Suisses de l'étranger, qui présenteraient leurs papiers d'identité, s urles listes électorales de leur commune d'origine ou du chef-lieu de leur canton. On céerait à cette occasion pour eux une carte fédérale d'électeur qui devrait être renouvelée avant chaque consultation populaire, élections ou votation.

Le fait que le droit de vote de nos concitoyens en séjour en Suisse ne puisse être exercé que dans le canton d'origine aurait l'avantage de leur permettre de participer aussi aux élections des conseillers nationaux, les cantons formant conscription électorale. Les luttes entre les partis ne s'étendraient ainsi pas à nos communautés de la « diaspora helvétique », ce qu'il faut éviter à tout prix. De plus, il ne serait pas possible, à la suite de campagnes préméditées, d'infléchir arbitrairement la situation politique dans les cantons situés aux frontières, donc les plus facilement accessibles pour qui vient de l'étranger.

Si l'on entend resserrer les liens entre le pays et les communautés expatriées, cette participation directe du Suisse établi à l'étranger à la vie politique et civique est de capitale importance, et il n'y aurait plus — comme aujourd'hui — des citoyens suisses de seconde zone. Mais, devenus partiellement électeurs, les Suisses à l'étranger n'en deviendront pas pour autant éligibles, ce que d'aucune auraient souhaité.

Il faudra légiférer également sur l'accomplissement des obligations militaires. La réglementation a déjà été allégée en ce sens que, après huit ans d'absence du pays, les émigrés sont libérés du paiement de la taxe d'exemption du service militaire. Il serait souhaitable qu'ils le fussent complèrement, ou qu'ils acquittent alors une contribution de solidarité réduite qui pourrait servir, soit à secourir nos compatriotes tombés dans la gêne à l'étranger, soit à aider sur un plan général les institutions des Suisses à l'étranger. Ce qui doit subsister en revanche, c'est la faculté de venir remplir, à titre volontaire, les obligations militaires au pays, ce que font bon an mal an une centaine de nos jeunes compatriotes.

Reste enfin l'assistance. Pour l'heure, elle est encore du ressort des communes ou des cantons d'origine, ce qui cée parfois des situations pénibles — dans des maisons de retraite par exemple — les assistés ne l'étant pas tous avec une égale générosité. Il semble qu'on s'achemine vers la prise en charge directe par la Confédération des obligations d'assistance.

Dans quel ordre de priorité faut-il traiter ces questions ? La Commission des Suisses à l'étranger de la NSH est d'avis qu'il faut empoigner d'abord le problème de l'assistance, puis celui des obligations militaires, enfin l'exercice des droits politiques. C'est judicieux. Si l'on tient compte de la lenteur de la machine législative, beaucoup de compatriotes aujourd'hui assistés pourraient mourir avant de voir leur sort s'améliorer... Et puis ce problème est sans doute le moins compliqué à traiter, juridiquement parlant.

René Bovey

Notre compatriote M. A. Berthod, Consul Général de Suisse à Bordeaux, prend sa retraite

Le règlement relatif à la limite d'âge des fonctionnaires s'appliquera le 1er janvier 1969 à M. Alfred Berthod, Consul général de Suisse à Bordeaux, où il était chef du poste depuis 1946, après avoir été en fonction à Anvers, Catane, Lille, Lyon, Nantes et Strasbourg. Ce Valaisan de Vouvry aura donc été un consul « européen », et plus spécialement « français ». Ses administrés le regretteront, de même que ses collègues des autres pays, qui l'avaient élevé il y a quelques semaines déjà à la lignité de doyen du Corps consulaire.

M. Berthod incarne sans doute le consul-type, à la fois « père » de la colonie suisses et représentant dynamique des intérêts du pays dans sa circonscription consulaire, en l'occurence une des plus vastes de France. Il est animé d'un véritable esprit de service désintéressé, attentif aux peines et aux joies des plus humbles de ses administrés, comme aux réussites ou aux soucis des mieux nantis.

Suivant de près la vie économique et celle des affaires M. Berthod s'est encore attaché à démontrer que la Suisse ne pense pas qu'en termes de commerce et de profit, mais qu'elle a une vie culturelle intense. On l'a vu prendre part à des séances de l'Académie de Bordeaux et y présenter de nombreuses communications, notamment sur l'art baroque en Suisse, ou encore sur la musique contemporaine. On lui doit aussi pour une grande part l'établissement d'une ligne aérienne enève-Bordeaux et l'organisation de maintes ex-

(Voir suite page 2)

DISTRICT DE SION

Les votations sur la fusion

BRAMOIS : OUI — SION : OUI MAIS...

Cette fin de semaine, les corps électoraux respectifs de Sion et de Bramois étaient appelés aux urnes pour se prononcer sur le principe de la fusion des communes. Pour les Bourgeoisies, cette consultation aura lieu en fin de semaine.

A Sion, un citoyen sur deux a exprimé son avis. A Bramois, la participation a été beaucoup ulus forte puisque la participation frise le 90 %.

A Sion, c'est plus d'un votant sur trois qui a refusé la fusion.

A Bramois, le résultat est massif : 229 oui, 29 non.

Voici d'ailleurs les détails des scrutins :

SION

Citoyens habiles à voter	4580
Votants	2264
Bulletins blancs	18
Bulletins nuls	3
Bulletins valables	2243
OUI	1429
NON	814

BRAMOIS

Citoyens habiles à voter	290
Votants	260
Blancs	2
Valables	258
OUI	229
NON	29

LE « OUI MAIS » DE SION

Le résultat de Bramois ne donne lieu à aucun commentaire. Il exprime avec volonté quasi unanime du corps électoral de faire cause commune avec sa grande voisine.

A Sion, par contre, les citoyens ont marqué une sérieuse réserve. On aura constaté tout d'abord que seule la petite moitié du corps électoral s'est rendue aux urnes. On peut déduire de cette absention que bien des citoyens ont témoigné leur indifférence ou qu'ils se sont estimés incapables de donner un avis fondé. Quoi qu'on en dise, il y a eu bousculade pour que cette fusion intervienne à tout prix avant les prochaines élections communales et, pour beaucoup de Sédunois, ce « sprint » cachait des intentions qu'ils cherchaient à percer. Il est évident que ce facteur a joué un rôle déterminant dans la réponse très nuancée du corps électoral sédunois.

C'est ainsi qu'une opposition a été créée, alors qu'elle n'aurait pas existé si les choses avaient suivi le cours normal, si l'indispensable fermentation des idées n'avaient pas été brutalement accélérée, au risque de faire soupçonner à certains des manœuvres n'ayant aucun rapport avec l'intérêt commun des « fiancés » sédunois et bramoisiens.

Ce « mais » très net de l'électorat sédunois qui s'est exprimé en dépit de la recommandation unanime des partis politiques pèsera dans les décisions que vont devoir prendre les Bourgeoisies et le Grand Conseil, à commencer par l'inscription de cet objet — muni de la clause d'urgence — à l'ordre du jour de la session de novembre auquel il ne figure pas.

C'est regrettable, car lorsqu'il s'agit d'une fusion, le vote n'est pas à considérer uniquement sous l'angle des chiffres formant la majorité, mais sous tous les aspects permettant de conclure à une adhésion sans aucune réserve, sans aucune ombre.

C'est pour cette raison, en nous fondant sur l'exemple de Martigny où il a fallu des années pour parvenir à ce but, que nous avons, dès l'abord, redouté la bousculade déclenchée pour Sion-Bramois et que nous regrettons, au lendemain du vote, qu'une hypothèque demeure attachée au résultat.

Gérald Rudaz.

DE LA BISE...

TITOLI !

Tant qu'il y aura des hommes,
Autant en emporte le vent !
Le Chevalier, ma pomme,
ne peut mentir, bon sang !

Rebecca, Désirée,
Sara Dane, Marion,
Femmes perdues, retrouvées.
Voici la Mousson.

Pays du Dauphin vert,
à Rome, Lucrèce Borgia.
Où vont Belles de Lumière ?
Frou-Frou, Théodora ?

Obsession magnifique
de Fidèle à toi-même.
Corps et âme, vers l'unique,
se nomme Dominique.

La colline de l'adieu,
est une fuite sans retour,
ce fut son seul amour
Guerre et Paix, plus que deux !

DISTRICT D'ENTREMONT

BOURG-ST-PIERRE

† Jules Genoud

ancien président

Nous avons appris, avec peine, le décès de notre ami M. Jules Genoud qui fut pendant 28 ans président de la commune de Bourg-Saint-Pierre sur la route du Grand-Saint-Bernard. Il joua un rôle important dans cette localité qui vit paser l'armée française de Bonaparte en mai 1800. En effet, il exerça d'abord les fonctions d'instituteur pendant une période de 45 ans à la satisfaction générale, sans compter les 28 années de présidence de la cité à laquelle il sut donner un essor considérable.

M. Jules Genoud avait une très belle culture et était doué d'une vive intelligence. Il avait, notamment ,des connaissances historiques très poussées principalement sur le passé de sa chère commune natale. Lors des manifestations du 1er août dernier, nous avions eu la joie de nous entretenir avec lui assez longuement et nous avions eu l'occasion de refaire, en détails, l'historique de la région sur les points les plus divers, malgré certaines divergences originales...

Son influence fut également considérable lors des pourparlers effectués en vue de la construction du tunnel du Grand-Saint-Bernard dont il était membre du Conseil d'administration. Il déploya tous ses efforts, en compagnie de feu Maurice Troillet pour conserver le siège social à Bourg-Saint-Pierre et il fut le fondateur du « Pro Saint-Bernard ». Jules Genoud, dans la conversation, avait toujours le mot pour rire. Il tenait farouchement à ses idées, mais mailgré des opinions parfois fortement contraires, la discussion demeurait sur le plan de la courtoisie parfaite et se terminait ou se prolongeait autour de ce qu'on appelle communément le « verre de l'amitié ». Son goût du chant et de la musique était aussi très étendu. Il était intégré si l'on peut dire dans son petit village montagnard auquel il était en quelque sorte identifié.

Certes les luttes politiques furent parfois assez durs mais il possédait une dose pde philosophie sourionte à toutes épreuves. Personnellement, nous conserverons de lui le meilleur des souvenirs. Nous prions sa famille de croire à l'expression de notre sympathie émue dans cette pénible épreuve. VD

Apéritif à la gentiane
SUZE
préparé en Suisse exclusivement avec des racines de gentiane fraiches du Jura

Parti radical-démocratique valaisan

Messieurs les présidents et secrétaires des associations de district et des sections locales, MM. les magistrats communaux, MM. les présidents et secrétaires des sections de la JRV sont convoqués à une séance qui aura lieu

Jeudi 24 octobre 1968, à 20 heures,
A LA SALLE DE LA COOPÉRATIVE, A LEYTRON

La séance sera consacrée aux élections communales et cantonales. - Les intéressés recevront un ordre du jour détaillé.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

L'amphithéâtre d'Octodure

Vendredi soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, près de 150 personnes ont assisté à une réunion d'information pour entendre un intéressant exposé de M. le Dr Sscwartz, archéologue réputé, professeur à Bâle, sur les possibilités de reconstitution de l'amphithéâtre du Vivier de l'antique Octodure.

Le but essentiel serait de procéder à la reconstitution de l'antique Octodure qui joua un rôle si important à l'époque comme l'écrivait déjà Jules César dans « La Guerre des Gaules » : « un grand bourg enserré dans les montagnes et traversé en deux par une rivière ». La configuration géographique n'a pas chanché depuis 2000 ans ! Il y a certainement des vestiges romains à Octodure d'un intérêt aussi grand que ceux qui existent notamment dans la ville de l'ancienne « Augusta praetoria » (Aoste) ou de « Aventicum (Avenches). Dans ces deux dernières cités, les richesses historiques ont été sauvées de l'oubli et des injures du temps, soigneusement mises à jour et fort bien conservées. A Martigny on pourrait faire la même chose.

Le premier objectif est d'abord de sauver ce qui peut être sauvé, à savoir les murs branlants de l'ancien amphithéâtre du Vivier, qui seraient, à vues humaines, disparus dans une dizaine d'années déjà. Le professeur Schwartz qui a travaillé avec ardeur sur l'antique Octodure a notamment découvert des routes romaines anciennes qui longent le Mont. Il y a certainement comme les fouilles effectuées en 1938 le laissent entrevoir et surtout celles de 1885-1886 des possibilités intéressantes au point de vue archéologique. C'est en effet à cette dernière époque que furent trouvées nos rares antiquités actuelles : tête de taureau, statuettes, etc., actuellement au musée de Valère à Sion.

En résumé, il serait peut-être possible de constituer un comité qui pourrait s'intituler « Pro Octoduro ». Avec l'aide de la Municipalité, de la Bourgeoisie, de l'Etat du Valais et des personnes privées, il aurait la mission de procéder aux travoux de réfection envisagés puis aux travaux de recherche et de mise à jour des vestiges romains de l'antique Octodure. Nous souhaitons le plein succès pour ces initiaitves qui auraient un intérêt sur le plan historique d'abord mais aussi sur le plan touristique, en créant une attraction nouvelle à Martigny.

OCTODURUS

Le Chœur d'Hommes s'est donné un nouveau président

Samedi soir s'est tenue dans un établissement de Martigny l'assemblée générale du Chœur d'Hommes de la cité, sous la présidence de M. Georges Salamin.

Une cinquantaine de membres assistaient à cette assemblée qui a tout d'abord procédé à la nomination de son comité lequel est composé de la manière suivante :

Président : Georges Salamin ; Vice-président : Michel Nendaz ; Secrétaire : Alex May ; Caissier : Alfred Kunz ; Archiviste : Aloys Fellay ; Membres : Maurice Coquoz et Jean-Pierre Coppex qui remplacent M. Georges Chevalley démissionnaire.

Les vérificateurs des comptes ont été désignés en la personne de MM. Willy Keller et Jean-Pierre Balma avec M. Mario Berera en qualité de suppléant. En cours d'assemblée, les membres ont également procédé à la nomination d'une commission musicale laquelle sera chargée de choisir les chœurs et de préparer les programmes de concerts.

Feront partie de cette commission outre le directeur, MM. Roger Moret, Alex May, Michel Nendaz et Roger Theux.

D'autre part, sept nouveaux membres actifs ont été admis dans la société. Il s'agit de MM. Jean-Claude Salamin, Mario Berera, Bernard Carrupt, Francis Formaz, Victor Gay-Crosier, Jean-Luc Moulin et Philippe Pierroz.

Le point principal à l'ordre du jour de cette assemblée était la nomination du nouveau directeur appelé à remplacer M. Fernand Dubuis, démissionnaire qui avait dirigé la chorale durant une quinzaine d'années.

Le choix de la société s'est porté sur M. Léon Jordan, professeur de chant au collège Sainte-Marie.

Le nouveau directeur a dirigé la Sigismonda de Vérossaz, un des très bon chœur du Valais romand, le Chœur de Dames de Martigny, en remplacement de M. Charly Martin.

Cette assemblée a prouvé, une fois de plus, la très belle vitalité du Chœur d'Hommes de Martigny.

Patinoire de Martigny

LUNDI 21 OCTOBRE

9 00	Patinage Ecoles
13 30	Patinage Ecoles
19 00	Entraînement Juniors Charrat et Martigny
20 30	Entr. Charrat (1re équipe)

MARDI 22 OCTOBRE

9 00	Patinage Ecoles
13 30	Patinage Ecoles
19 00	Entraînement Martigny (1re)
20 30	Patinage public

MERCREDI 23 OCTOBRE

9 00	Patinage Ecoles
13 30	Patinage public
18 00	Entraînement Novices
19 00	Charrat (1re équipe)
20 30	Patinage public

JEUDI 24 OCTOBRE

9 00	Patinage Ecoles
13 30	Patinage Ecoles
19 00	Entr. HCM (toutes les équipes)

VENDREDI 25 OCTOBRE

9 00	Patinage Ecoles
13 30	Patinage Ecoles
19 00	Entraînement Charrat
20 30	Patinage public

SAMEDI 26 OCTOBRE

9 00	Patinage Ecoles
13 30	Patinage public
18 30	Entraînement Sembrancher
20 30	Patinage public

FULLY

Assemblée du parti radical

Les citoyens se rattachant au parti radical-démocratique de Fully sont convoqués en assemblée générale pour le vendredi soir 25 octobre 1968 à 20 h. 15 à la grande salle du Cercle.

A l'ordre du jour la demande concernant la représentation proportionnelle pour les élections communales.

Etant donné l'importance de la prochaine campagne électorale nous comptons sur la présence de tous.

Le Comité.

(Suite de la 1re page)

positions d'art, ou de contacts entre partenaires économiques, en particulier dans le secteur viticole. Qualité de Valaisan oblige... La chaleur de son accueil et l'ardeur de son activité resteront dans les mémoires. R.B.

P.S. « Le Confédéré » se fait un plaisir et un devoir d'adresser à M. Berthod ses sentiments de gratitude pour la manière dont il a su, au cours d'une brillante carrière diplomatique, faire connaître et aimer la Suisse en général et son cher Valais en particulier.

Notre journal, dont M. Berthod était un fidèle ami, souhaite d'autre part une longue et heureuse retraite à ce diplomate de haute lignée et se réjouit de pouvoir le rencontrer désormais plus souvent dans son canton où il pourra vivre à l'abri des lourdes responsabilités qui furent les siennes.

DISTRICT DE MONTHEY

MONTHEY

La ville de Monthey a reçu le barreau valaisan

Samedi après-midi plus de cinquante confrères du barreau valaisan ainsi que de nombreux membres de l'autorité juciaire se sont rencontrées dans la grande salle municipale de l'hôtel de la Gare à Monthey, sous la présidence de Me Georges Pattaroni bâtonnier soruant.

On notait parmi l'assistance diverses personnalités comme M. Arthur Bender, chef du Département de Justice et Police, M. Antoine Favre, ancien juge fédéral, MM. Spahr et Quinodoz, Emery et Meyer, juges cantonaux, les rapporteurs MM. Délèze et Allet, les juges instructeurs de Monthey et Hérens, M. Pierre Delaloye.

Les congressistes furent officiellement reçus par M. Edgar Bavarel, président de la ville de Monthey, qui tint à apporter le salut cordial de la cité montheysanne et émit sur la profession d'avocat des considérations pleines d'humour caustique...

La partie administrative fut rapidement liquidée et comporta notamment un substantiel rapport de Me Pattaroni sur l'activité de l'ordre durant l'année écoulée depuis la dernière réunion de Champéry en 1967. Il rendit un hommage particulier à trois avocats récemment décédés MM. Maurice Delacoste, ancien président de Monthey, François de Preux, à Sierre et Herbert Kluser, juge-instructeur du district de Brigue. Dans les considérations générales relatives à la profession d'avocat il y a lieu de souligner qu'une certaine courtoisie règne actuellement entre les confrères. Au surplus, la Chambre dite de surveillance est en chômage car aucun acte d'indiscipline n'aurait été commis par les avocats valaisans dans l'exercice de leur profession. Une certaine réticence s'est manifestée au sujet d'une circulaire du Tribunal cantonal invitant les avocats, dans certains cas, à remplacer les débats oraux et les plaidoiries par le dépôt de mémoires-écrits. Il est possible que parfois les plaidoyers sont trop longs ou trop touffus et sont des répétitions inutiles qui irritent les juges, mais il paraît difficile de supprimer le contact humain que donne la plaidoirie avec les membres de l'appareil judicaire. D'autre part des remarques ont été formulées au sujet d'une certaine presse à sensation qui met en évidence avec un luxe de détails aussi bien dans les journaux du canton que dans ceux de l'extérieur les faits qui viennent devant les tribunaux du Centre. Cet étalage des turpitudes humaines est souvent inutile voire néfaste. Sur le plan professionnel, il semble qu'une certaine publicité — d'ailleurs autant en emporte le vent — serait faite en faveur de certains maîtres du barreau d'une façon un peu trop ostentatoire ! Ces procédés sont à éviter le plus possible !

LE NOUVEAU COMITÉ

Le nouveau comité pour la prochaine période de trois ans fut nommé par l'assemblée. C'est maintenant le Haut-Valais qui est chargé de cette fonction avec MM. Alfred Escher comme nouveau bâtonnier, Weissen vice-président et Gertschen secrétaire. Le comité sortant de la région de Monthey sous la présidence de Me Pattaroni se retire après avoir mené d'une façon parfaite les destinées de l'ordre des avocats valaisans ces derniers quatre ans.

L'EXPOSÉ DE Me JEAN QUINODOZ

Me Jean Quinodoz, juge cantonal, spécialiste, de par son activité antérieure, des questions électorales parfois difficiles à résoudre fit ensuite un exposé fort vivant sur ce que l'on appelle « Le droit électoral ».

Cette causerie fut écoutée avec attention par les praticiens du Droit présents avec l'espoir que les mœurs électorals dans ce bon canton du Valais ne donnent plus lieu aux scandaleux recours qui se sont multipliés, ces dernières années, dans certaines communes dont les noms sont sur toutes les lèvres...

LA RÉCEPTION OFFICIELLE

La ville de Monthey a reçu ensuite les maîtres du barreau dans le cadre chaud et ravissant du château de Monthey récemment rénové et dans la salle bourgeoisiale qui nous ramène gentiment à l'époque médiévale avec un passé riche d'histoire. C'est de là, dit-on, que le dernier bailli haut-valaisan Schnyder fut défenesté par le Gros Bellet d'illustre mémoire, en signe de lébération de la lourde tutelle qui sévissait en ce moment sur le Bas-Valais. Signalons également la visite du musée fort intéressant du « Vieux-Monthey » qui ne semble pas encore assez connu.

LE DINER OFFICIEL

Le diner officiel, excellemment servi à l'hôtel des Marmettes, permit à MM. Arthur Bender, conseiller d'Etat, Emery président du Tribunal cantonal, Antoine Favre, ancien juge fédéral, d'émettre des considérations fort pertinentes, sans se répéter les uns les autres sur la noble profession d'avocat auxiliaire de la juste, dont La Bruyère écrivait justement « J'ose dire qu'il est dans son genre ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques ».

En résumé, une très vivante et chaleureuse réunion confraternelle ornée de la gracieuse présence des dames, dont il faut savoir gré au bâtonnier sortant Me Pattaroni et au secrétaire Me eorges Parvex, organisateurs de la journée.

Vittorio del Fonte.

La délégation internationale du Simplon

Le Conseil fédéral a confirmé dans sa composition actuelle pour la période administrative 1969-1972, les membres suisses de la Fédération internationale du Simplon. Ils sont placés sous la présidence de M. J. Favre, directeur général des chemins de fer fédéraux suisses. En font partie : MM. F. Anliker, directeur du chemin de fer Berne-Lœtschberg-Simplon, Berne ; F. Cottier, anc. conseilleir admnistratif, Genève ; R. Desponds, ingénieur diplômé, directeur du 1er arrondissement des CFF, Lausanne ; A. Martin, directeur de l'Office fédéral des transports, Berne ; M. H. Ravussin, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics du canton de Vaud ; E. von Roten, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics du canton du Valais.

SPORTS

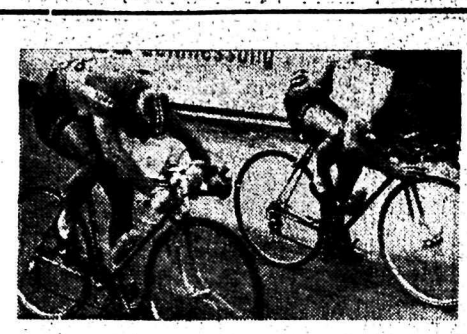

SPORTS

FOOTBALL

LNA : Zurich écrase Lausanne

Sion en nette reprise

Ça devait arriver ! Lausanne-Sports dominait trop facilement ses adversaires. Il fallait bien que, tôt ou tard, cette série chanceuse des Vaudois se fasse stopper. Lausanne a eu de la chance de voir ce stoppage être effectué par la plus forte équipe de Suisse.

Perdre contre Zurich n'est pas un affront, car cette équipe est tout de même championne de Suisse. Si Lausanne-Sports avait perdu contre une équipe plus faible on aurait immédiatement argué que quelque chose n'allait plus chez les Vaudois. Dimanche tout allait bien chez les Vaudois. Mais c'est Zurich qui était trop fort, beaucoup trop fort.

Si l'on peut être surpris, c'est par l'ampleur du résultat. Lausanne-Sports a été écrasé, et cette défaite aurait pu être encore plus sévère. Il y a lieu de préciser que 4 buts sont en partie imputables à Schneider, le gardien, qui a vraiment disputé une mauvaise partie. En revanche, il faut aussi noter que l'ex-Sédunois René Quentin a été à l'origine des 4 buts, lui aussi ; ce qui prouve son net retour en forme.

A la suite de cette victoire, Zurich s'installe à la tête du classement en compagnie du Lausanne-Sports.

Pours sa part, Servette depuis sa défaite contre Lausanne, semble aller quelque peu à la dérive. La défaite subie à Bellinzone relègue le Genevois au 8e rang du classement avec 1 point d'avance sur Sion.

Puisque nous parlons de l'équipe sédunoise, force nous est d'admettre que la machine semble enfin se mettre à tourner rond. Encore que la victoire obtenue à Lucerne ne veut pas dire grand chose, cette équipe, dernière classée, étant maintenant très faible.

Dimanche prochain Sion reçoit St. Gall, une autre équipe mal classée, avant-dernière à égalité de points avec Lucerne. On peut donc penser que deux points supplémentaires pourront être ajouté au petit capital des Sédunois, encore qu'il faudra faire attention à ces St. Gallois qui ont donné du fil à retordre aux Grasshoppers réputés très forts cette année.

SPORT-TOTO

COLONNE DES GAGNANTS

1 1 2 2 2 1 1 1 X 2 2 1 X

LIGUE NATIONALE A

Chaux-de-Fonds - Winterthour	3-0
Lugano - Bâle	1-0
Lucerne - Sion	0-2
Saint-Gall - Grasshoppers	1-2
Servette - Bellinzone	1-2
Young Boys - Bienne	6-2
Zurich - Lausanne	5-1

CLASSEMENT

	J.	Pt.
Zurich	8	12
Lausanne	8	12
Chaux-de-Fonds	8	10
Young Boys	8	10
Bâle	8	10
Lugano	8	8
Grasshoppers	8	8
Servette	8	8
Bellinzone	8	8
Sion	8	7
Winterthour	8	6
Bienne	8	5
Saint-Gall	8	4
Lucerne	8	4

LNB : Xamax et Fribourg stoppés

Cette première ligue nous comble de joie. Il est vrai qu'il y a fort longtemps que nous n'avions pas eu la joie de voir deux équipes valaisannes dominer avec une telle aisance et se détacher aussi facilement des autres équipes romandes dont certaines prétendaient prendre le commandement et dicter leur loi.

C'était notamment le cas pour Cantonal et Vevey.

Cependant il faut relever que ces deux équipes si elles comptent trois points de retard sur Martigny et Monthey, comptent également un match en moins.

Une autre équipe romande engagée dans cette ligue nationale B n'a guère brillé non plus.

Il s'agit d'U.G.S. qui, lui aussi, a dû se contenter de partager les points avec Young-Fellows qui n'est pourtant pas un foudre de guerre.

La seule équipe qui s'est distinguée est celle d'Etoile Carouge.

En déplacement au Tessin, Carouge a réussi à battre un Mendrisio-Star dont on peut déjà prévoir que le séjour en ligue nationale B ne durera que ce que durent les roses, c'est-à-dire une saison ; ce ci quand bien même on assiste à un vaste regroupement en fin de classement. En effet, si on laisse de côté le dernier classé Mendrisio-Star, on constate que deux points seulement séparent Thoune, 6me du classement général d'avec U. G. S. avant-dernier classé. C'est donc dire si la lutte sera impitoyable ces prochains dimanches entre les éventuels menacés de relégation.

LIGUE NATIONALE B

Aarau - Baden	1-0
Fribourg - Chiasso	0-0
Granges - Soleure	2-4
Mendrisiostar - Etoile Carouge	0-1
Wettingen - Bruhl	4-1
Xamax - Thoune	1-1
Young Fellows - UGS	0-0

CLASSEMENT

	J.	Pt.
Xamax	8	12
Wittingen	8	11
Fribourg	8	11
AArau	8	10
Chiasso	8	10
Thoune	8	8
Etoile Carouge	8	8
Granges	8	7
Soleure	8	7
Bruhl	8	6
Young Fellows	8	6
Baden	8	6
UGS	8	6
Mendrisiostar	8	4

1e ligue : Martigny Monthey toujours plus forts

Les deux équipes romandes qui brillent dans cette catégorie ont tremblé en cette 8me journée du championnat.

Xamax, qui jouait pourtant sur son terrain, a bien failli mettre genou à terre face à un Thoune sans complexe, qui s'est payé le luxe de mener à la marque à la pause.

Ce n'est qu'à un quart d'heure de la fin que les Neuchâtelois ont pu marquer le but égalisateur qui leur a permis de sauver leur première place du classement général. Fribourg a vécu le même suspense que Xamax.

Jouant sur leur terrain, les Fribourgeois n'ont pu marquer de but à un Chiasso qui talonne de très près les premiers.

Stade Nyonnais - Martigny 0-6

(Mi-temps 0-3)

Ctade Marin, temps assez beau, terrain légèrement bosselé, spectateurs : 1000 environ. Arbitre : M. Wieland, de Zurich.

Nyon : Bron ; Dénéréaz, Bryand; Favre, Chappuis, Baeriswil; De Gaudenzi, Salvi, Bovey, Buhler, Chardonnens.

Martigny: Grand; Morel, Bruttin; Cotture, Biaggi, Toffol; Largey, Polli, Michel Grand, Béchon, Brander.

A la mi-temps, Morel chez Martigny remplace Polli; Nyon : Golay remplace De Gaudenzi.

Notes : A la 8e, un violent tir de Toffol frappe la transversale ; à la 43me, un but de Béchon est annulé pour hors-jeu préalable.

D'emblée Michel Grand

Les dirigeants Valaisans, ainsi que l'entraîneur Gehri, avaient - il faut bien le dire - quelques appréhensions avant la rencontre avec le Stade Nyonnais. En effet, celui-ci venait de battre, avec netteté, le Stade Lausanne dans son fief, chose qui n'est pas à la portée du premier venu. D'autre part, on ne reconnaissait pas l'adversaire tout frais émolu en Ire Ligue.

Ces craintes, justifiées avant, furent vite dissipées dès M. Wieland donna le coup d'envoi, car Martigny imposa d'emblée sa classe et son jeu, forçant le maître de céans à se confiner sur la défensive. Les Valaisans firent courir la balle et utilisèrent judicieusement leurs ailiers. C'est ainsi qu'à la 8e minute déjà une passe de Brander à Toffol donna l'occasion à celui-ci de décocher un tir formidable pris aux dix mètres, qui frappa la barre transversale alors que Bron était battu. Mais ce n'était que partie remise, car Brander à nouveau ouvrait cette fois sur Grand, une feinte et un grand tir, et Bron avait son premier déplaisir.

Faible réaction locale, puis Martigny, sûr de lui, repartait de plus belle ; à la 15me, Biaggi - monté à l'attaque - ouvrait sur Brander qui, justement, remettait à Béchon ; admirable déviation de celui-ci sur Polli qui, subtilement, signait le No 2.

La nervosité des Vaudois s'accentuait toujours plus, et M. Wieland devait intervenir spécialement sur Bovy et Bryand pour calmer leurs ardeurs quelque peu axcessives. De cet état de choses les Valaisans, toujours calmes et adroits, tiraient profit. Aussi, à la 29e, Brander s'emparant de la balle, passait la défense, puis en pleine foulée décochait un tir formidable qui, imparablement, battait Bron. Une très belle combinaison Brander-Bechon permettait à celui-ci de marquer, mais M. Wieland annulait le but pour hors-jeu, ci à la 43me.

Il y avait à peine 5 minutes que le jeu avait repris après la pause que Michel Grand, s'emparant du ballon, passait avec sa foulée si caractéristique toute la défense, pui sd'un shoot violent battait à nouveau Bron. Le même Grand récidivait 3 minutes plus tard de la même façon, mais Bryand le fauchait brutalement, provoquant le pénalty. Toffol le tirait en envoyant Bron à gauche et la balle à droite : 05.

Sur la lancée Martigny insistait et, à la 57me minute, nous assistâmes à un but de Largey vraiment très curieux et impensable : En effet, un corner était accordé à Martigny ; Moret le tirait depuis la droite, Largey se trouvait posté du même côté ; la balle arrivant à mi-hauteur, Largey la frappait de volée ; le cuir s'élevait très haut et, à la surprise générale, ce même cuir retombait verticalement dans l'angle opposé des buts de Bron qui, encore maintenant, doit se demander comment la chose est arrivée.

Ayant acquis le résultat, Martigny finira dès lors en roue libre, attendant la fin.

Dimanche, Martigny se rendra à Vevey, où un match très dur l'attend.

Supporters, suivez votre équipe. L.

PREMIERE LIGUE

CS Chênois - Cantonal	1-1
Le Locle - Fontainemelon	2-1
Monthey - Yverdon	3-1
Moutier - Meyrin	0-0
Nyon - Martigny	0-6
Stade Lausanne - US Campagne	4-1

Martigny	6	11
Monthey	6	11
Cantonal	5	8
Vevey	5	8
Le Locle	7	7
Moutier	6	6
Yverdon	6	5
Meyrin	5	4
Fontainemelon	6	4
CS Chênois	6	4
US Campagnes	6	3
Stade Lausanne	5	2
Nyon	5	2

DEUXIEME LIGUE

Saxon - Salquenen	1-3
Sierre - Saint-Maurice	1-1
Vernayaz - Saint-Léonard	3-1
Collombey - Rarogne	0-3
Saillon - US Port-Valais	1-1

CLASSEMENT

	J.	Pt.
Sierre	7	12
Rarogne	7	12
Salquenen	6	10
Saxon	8	10
Saint-Maurice	7	8
Collombey	6	6
Vernayaz	6	6
Saint-Léonard	7	5
Vouvry	7	3
Saillon	7	2
US Port-Valais	8	2

TROISIEME LIGUE

Groupe I

Naters - Steg	5-3
Chalais - Savièse	1-1
Saint-Léonard II - Lens	4-4
Chippis - Grône	1-2
Lalden - Brigue	2-3

CLASSEMENT

	J.	Pt.
Viège	6	11
Chalais	7	11
Grône	8	9
Steg	7	8
Brigue	7	7
Savièse	7	7
Naters	7	6
Chippis	6	5
Saint-Léonard II	7	4
Lalden	6	3
Lens	6	3

Groupe II

Riddes - Muraz	3-2
Ardon - Orsières	0-1
Fully - Conthey	0-2
Vionnaz - Saint-Gingolph	3-0
Monthey - II - Martigny II	4-2

CLASSEMENT

Riddes	8	13
Muraz	8	9
Conthey	7	9
Ardon	7	9
ES Nendaz	7	9
Vionnez	7	8
Orsières	7	8
Fully	7	7
Saint-Gingolph	8	4
Monthey II	7	2
Martigny II	8	2

JUNIORS INTERRREGIONAUX A

Fribourg - Xamax	5-1
Bienne - Lausanne	5-0
Salquenen - Servette	2-4
Martigny - Sion	3-5
Etoile Car. - Chaux-de-Fonds	3-0

Bienne	6	12
Etoile Carouge	6	12
Sion	8	12
Fribourg	8	9
Chaux-de-Fonds	8	9
Servette	6	6
Granges	7	6
Lausanne	7	6
Salquenen	7	4
Martigny	7	2
Xamax	6	0

MEXICO 1968

Médaille d'argent pour la Suisse ?

En yachting, notre pays risque fort de se distinguer. Peut-être pas autant qu'on aurait souhaité, mais le principal c'est d'obtenir une médaille.

En 5 m. 50, l'équipoge helvétique, dirigée par Louis Noverraz, a repris quelque points aux frères suédois Sundelin (4es contre 5es). La régate est revenue à l'Italien Giusepp Zucchinetti, devant le représentant canadien et l'Allemand Harmstorf. Grâce à cette victoire, l'Italien se'st hissé au troisième rang à égalité de points avec l'Allemand.

Après Xaver Kurmann, le quatre barré formé de Denis Oswald, Hugo Waser, Peter Bolliger, Jakob Grobet et du barreur Gottlieb Frœhlich a donné à la Suisse sa seconde médaille de bronze des J. O. de Mexico. Grâce à leur performance ces quatre rameurs et leur barreur ont permis que la tradition soit respectée : l'aviron helvétique remporte toujours une médaille aux Jeux olympiques.

L'élément liquide risque finalement d'être favorable aux Suisses au Mexique. En effet, à Acapulco, le vétéran Louis Novarraz en se classant 4e de la cinquième régate, a consolidé sa seconde place au classement général derrière les frères suédois Sudelin. Parti en grand favori, le sociétaire de la Société Nautique de Genève devra, semble-t-il, se contenter de la distinction en argent. Il aura toutefois ainsi pleinement justifié sa sélection. En stars, l'équipe Bernet-Amrein n'a pas réussi les mêmes performances qu'avant la journée de repos. Quatorzièmes de la cinquième manche, ils ont peu de chance d'améliorer leur position (6mes) au classement général dans les deux dernières régates. Ils devraient toutefois pouvoir prétendre au diplôme olympique. Chez les finns, Alexis Bally n'est guère à l'aise. La situation iden- à la sienne de l'Allemand Willi Kuhweide, champion olympique sortant, lui procure une maigre consolation.

FANTASTIQUE !

Un saut en longueur de 8 m. 90

Le Noir américain Bob Beamon (22 ans, 1 m. 91 pour 70 kg.) a pulvérisé à son premier essai de la finale olympique le record du monde du saut en longueur. Beamon a réalisé le saut incroyable de 8 m. 90.

L'ancien record du monde appartenait avec 8 m. 35 à l'Américain Ralph Boston et il avait été égalé par le Soviétique Igor Ter-Ovanessian.

Cette performance de Beamon est certainement celle qui marquera ces Jeux de Mexico. En valeur absolue, elle s'inscrit à quelques points en dessous des maxima établis par les tabelles internationales.

MEXICO 1968

La chute des records du monde

Comme on pouvait s'y attendre, les Jeux de Mexico se signalent chaque jour par la chute d'un ou de plusieurs records du monde.

Le bond fantastique de Beamon, en longueur, portant le record à 8 m. 90, est le plus perstigieux. Record battu au 4x100 m. féminin, au 4x100 m. masculin, au 4x400 m. hommes. Record battu au lancement du poids féminin, où la sphère de 5 kg. a été projetée à près de 20 m. par une solide Allemande de l'Est.

Au décathlon, l'Américain Toomey, grand vainqueur, n'a pas réussi toutefois à battre le record de Bendlin, qui termine au troisième rang. Toomey a réussi à prendre une avance sur le record du monde dans les sprints et les sauts, mais les courses de fond et de demi-fond en altitude ont anéanti cet élan. Toomey, l'athlète complet, se contentera d'une médaille d'or, sans pouvoir inscrire son nom en regard du record du monde.

Le marathon à un Ethiopien

Le coureur de l'empire du Négus, Abebe Bikila, a gagné deux fois de suite le marathon. A Mexico, c'est un compatriote, Mamou Wolde, qui inscrit son nom au palmarès. Le vainqueur a terminé dans un état de fraîcheur remarquable et s'est permis un ou deux tours d'honneur du stade avant... de se faire mettre à l'ordre par un commissaire !

Images émouvantes

Colette Besson, la petite Française, médaille d'or surprenante du 400 mètres féminin, pleurant à chaudes larmes lorsque retentit la Marseillaise lors de la cérémonie protocolaire, Toomey et Bendlin s'embrassant à l'issue du 1500 m., dernière épreuve du décathlon, l'Italien Crosa joignant les mains pour supplier la barre du sautoir en hauteur de ne pas retomber : images émouvantes de ces Jeux où le sportif recherche l'homme en même temps que l'athlète, où le soprt à l'état pur se montre sans frontières, sans drapeaux, sans discrimination.

LES GRANDS MAGASINS

HM HALLE AUX MEUBLES SA

Direction : C. & J. Marschall

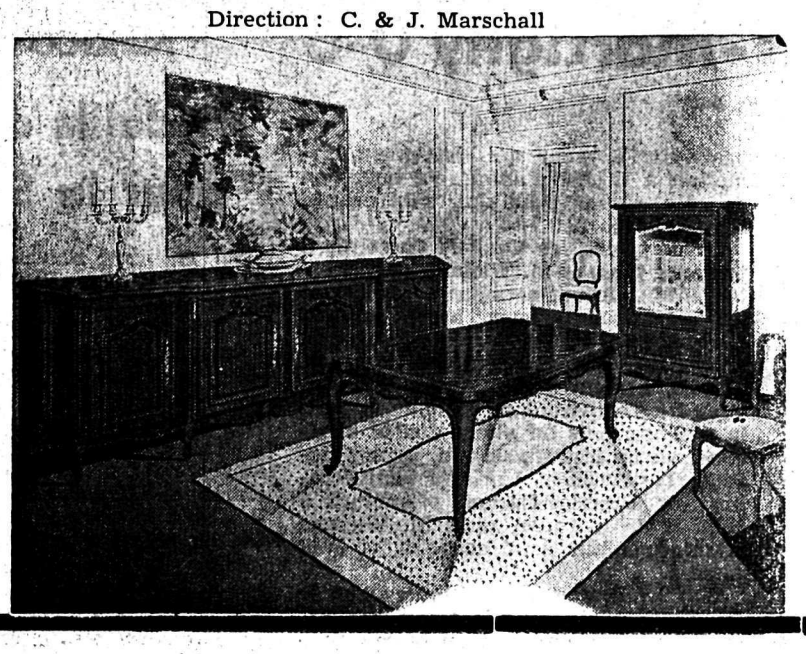

COMPTOIR PERMANENT

du meuble moderne et de style

Visitez notre vaste exposition

UN DES PLUS GRANDS CHOIX DE SUISSE

LA PLUS ANCIENNE MAISON VALAISANNE DE MEUBLES DE LAUSANNE

Nous reprenons vos anciens meubles en paiement

SION : rue de la Dixence 9 Tél. (027) 2 57 30
(en face de l'ancien hôpital)

LAUSANNE : maison-mère, rue des Terreaux, 13 bis, 15 et 17 tél. (021) 22 99 99
LAUSANNE : 2, ruelle du Grand-St-Jean tél. (021) 22 07 55

EXPOSITION 3000 M2

Si vous le désirez, et sans engagement, vous pouvez visiter notre magnifique **Exposition** hors des heures de bureau sur rendez-vous, en nous téléphonant.

BON à découper

Je désire recevoir sans engagement votre documentation illustrée.

Nom .....

Prénom .....

Profession .....

Adresse .....

P 171 S

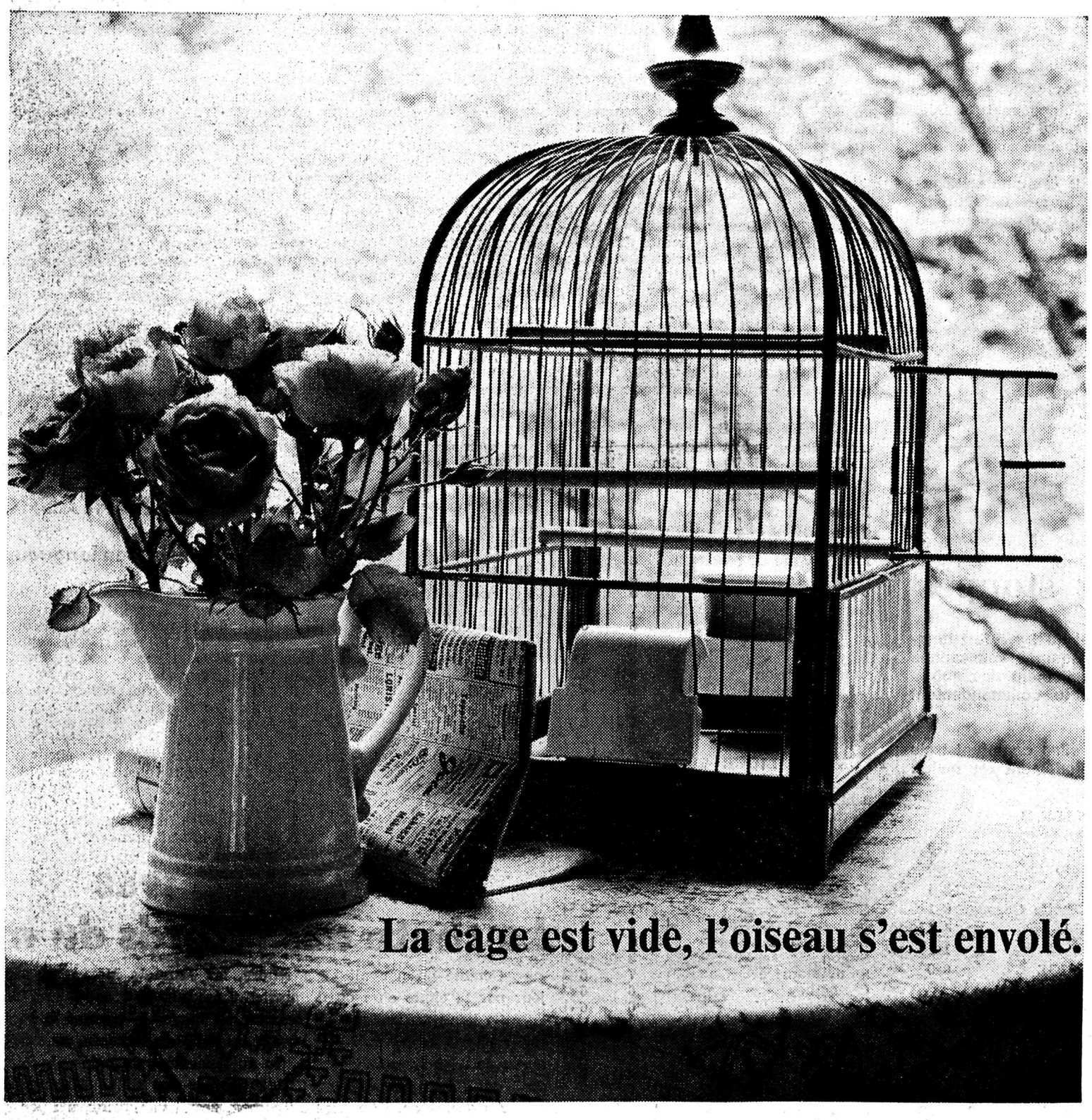

Envolé dans l'espace.

L'espace? Nous en vendons. De l'espace publicitaire, bien entendu! Nous en vendons à tous et à chacun. En toutes occasions et dans tous les journaux du monde. Pour retrouver les petits oiseaux qui s'envolent et les braves toutous qui se perdent. A l'ouvrier, pour vendre son vélomoteur usagé, à la maîtresse de maison à la recherche d'une femme de ménage. Même au petit retraité en quête d'une fidèle compagne pour meubler sa solitude. Une annonce «sous chiffre», discrétion assurée, écrire à Publicitas...

Tous les jours, d'innombrables particuliers recourent à nos services et bénéficient de nos conseils pour leurs annonces. Des particuliers, certes, mais aussi des entreprises, presque toutes les entreprises. Petit ou grand, chacun est le bienvenu. Nous sommes là pour chacun:

Pour vous, Monsieur le directeur des ventes qui, ce matin même, avez convoqué notre courtier. Vous aviez un problème: lancer sur le marché votre nouvelle voiture grand sport. Nos spécialistes sont entrés en action. Ils ont étudié votre cas bien précis, sélectionné les journaux intéressant votre clientèle, établi une proposition détaillée et conforme à vos objectifs.

Pour vous, Monsieur le chef du personnel, qui venez de nous téléphoner, toujours pressé. Sur vos indications, nous vous chercherons les nouveaux collaborateurs dont votre banque a besoin. Où? Nous trouverons bien. Demain paraîtront, dans les villes les plus appropriées en Suisse ou à l'étranger, des offres d'emploi rédigées par nos soins.

Pour vous, Monsieur, qui êtes «l'acheteur d'espace» d'une agence-conseil. Vous avez besoin d'espace pour offrir au public le chocolat, les conserves, les cigarettes, fabriqués par vos clients.

Pourquoi tant de gens viennent-ils à nous? Pourquoi, tout naturellement, achètent-ils chez nous cet espace si nécessaire?

La raison en est simple: entrer en contact avec chaque journal séparément serait pour eux trop long et trop compliqué. «Time is money!» Et puis, c'est notre métier de connaître les journaux, tous les journaux, de conseiller judicieusement nos clients.

Iriez-vous acheter votre café à Costa-Rica, votre thé à Ceylon ou votre whisky à Glasgow?

Il fallait, de toute évidence, grouper, simplifier, faire gagner du temps. Il fallait rendre service: nous en avons pris l'initiative.

Depuis un siècle, nous mettons à votre disposition une organisation rationnelle et logique. Une organisation précieuse, qui vous permet, sans frais, d'acheminer par un seul canal toutes vos annonces vers n'importe quel journal de Suisse et de l'étranger. Un réseau de 44 succursales et agences établies sur les lieux de parution ou à proximité immédiate des journaux et 1500 employés qui, en Suisse, s'occupent exclusivement de journaux, d'annonces et d'annonceurs.

C'est pourquoi les annonceurs qui nous confient leur publicité se comptent par dizaines de milliers. Publicitas, rouage indispensable de notre économie, est au service de tous. De vous aussi.

100 ans au service de la publicité-presse

PUBLICITAS

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Mardi 22 octobre

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 20 7 20 Jeux olympiques. 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Informations - 9 05 Bande à part - 10 00 11 00 12 00 Informations - 11 05 Mardi-Balade - 12 05 Au carillon de midi - 12 25 10, 20, 50, 100 - 12 30 J. O. - 12 45 Informations. 12 55 Chère Elise - 13 05 Mardi les gars. 13 15 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles - 14 00 Informations - 14 05 Sur vos deux oreilles. 14 30 Le monde chez vous - 15 00 Informations - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de 16 heures - 17 00 Informations - 17 05 Bonjour les enfants - 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 05 Le micro dans la vie - 18 40 J. O. - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Bonsoir les enfants - 19 35 La fa mi - 20 00 Magazine 68 - 20 25 Intermède musical. 20 30 Hop Signor, de Michel de Ghelderode. 22 10 Un divertissement musical wallon. 22 30 Informations - 22 35 La tribune inetrnationale des journalistes - 23 00 J. O. - 23 25 Miroir-dernière - 24 00 Un hymne national.

Mercredi 23 octobre

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 20 7 20 J. O. - 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première. 8 00 9 00 Informations - 9 05 A votre service. 10 00 11 00 Informations - 11 05 Crescendo - 12 00 Informations - 12 05 Au carillon de midi - 12 25 10, 20, 50, 100. 12 30 J. O. - 12 45 Informations - 12 55 Chère Elise - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles. 14 00 Informations - 14 05 Réalités. 14 30 La terre est ronde - 15 00 Informations. 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de 16 h. 18 00 Informations - 18 05 Le micro 17 00 Informations - 17 05 Jeunesse-club. dans la vie - 18 40 J. O. - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 La situation nationale - 19 35 Bonsoir les enfants. 19 40 Disc-O-matic - 20 00 Magazine 68 - 20 20 Présentation du concert symphonique. 20 30 Concert - 22 30 Informations. 22 35 La semaine littéraire - 23 00 J.O. 23 25 Miroir-dernière - 24 00 Un hymne national.

Télévision

Mardi

12 00 Trois hommes dans l'espace : Récupération de la capsule « Apollo ». Jeux Olympiques - 17 00 Jeux olympiques - 18 30 Bulletin de nouvelles. 18 35 Rnedez-vous - 18 55 TV-spot - 19 00 Trois petits tours et puis s'en vont. 19 05 Film : Lemoyne d'Iberville - 19 35 TV-spot - 19 40 Téléjournal - 19 55 TV-spot - 20 00 Carrefour - 20 20 TV-spot. 20 25 Film : L'Homme de Fer - 21 15 Dimensions - 21 50 Bulletin de nouvelles - 21 55 Jeux olympiques.

Mercredi

12 15 Jeux olympiques - 17 00 Le 5 à 6 des jeunes - 18 30 Bulletin de nouvelles - 18 35 Affaires publiques - 18 55 TV-spot - 19 00 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 05 Film : Lemoyne d'Iberville - 19 35 TV-spot - 19 40 Téléjournal - 20 00 Carrefour - 20 20 TV-spot - 20 30 Film : Le Port des Passions. 22 10 Bulletin de nouvelles - 22 15 J. O. 23 05 Jeux olympiques - 0 05 J. O.

Cinémas

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Ce soir lundi - Séance de film « d'art et d'essai » : GEORGY GIRL. Mardi 22 - Première séance de la saison du « Cinédoc » : MEIN KAMPF. Dès mercredi 23 - Audrey Hepburn dans : SEULE DANS LA NUIT.

Cinéma CORSO - Martigny

Lundi 21 et mardi 22 - Un film de cape et d'épée : LES CAVALIERS DE LA TERREUR. - Dès mercredi 23. Frederick Stafford dans un film d'aventures : BAROUD A BEYROUTH PAR 505.

Gonset

0630/31.20.8.4.

VOTRE ÉCONOMIE 1968

Vous qui souhaitez être à l'aise, sûre de vous, bien maintenue, adoptez ces dessous très avantageux.

Balconnet renforcé, bretelles stretch, dos élastique, grandeurs 70-85, coloris blanc **12.90**

Gaine-culotte, Lycra blanc, jambes longues avec large dentelle élastique, tailles 40 à 44 **12.90**

seulement **12.90**

Le bel imprimé

se commande à l'imprimerie du Confédéré

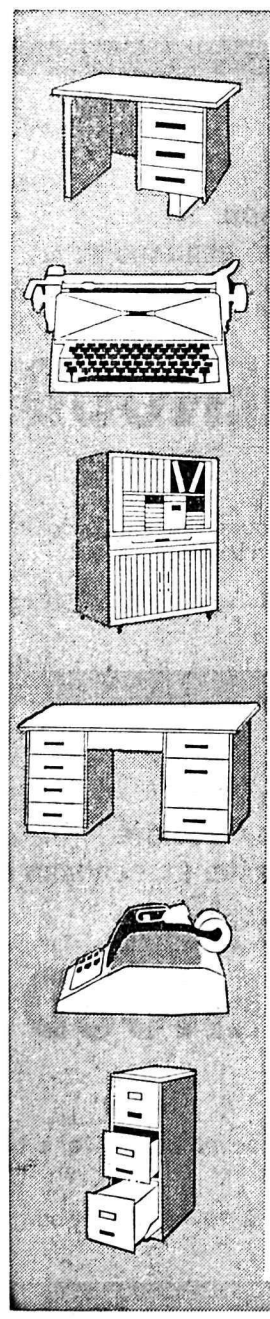

Olivetti Logos 27

VOTRE COMPTABLE
VOTRE CALCULATRICE

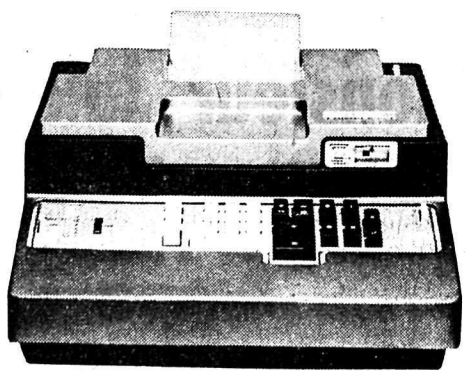

Supercalculatrice à 3 mémoires rapides et de haute capacité, avec bande imprimante. Extrême simplicité d'emploi, effectue les calculs les plus complexes, comme les tâches ordinaires.

Exposition :

avenue de Pratifori 12, SION

BUREAU PRATIQUE

AGENCE **olivetti** VALAIS

HERMANN DE PREUX SIERRE Tél. 027/5 17 34

Représ. à Sion : P. Studer, ✆ 2 39 91

Jeune dame qualifiée

cherche emploi à Martigny pour l'entretien de bureaux, magasins ou autres.
Tél. (026) 2 34 52.
P 50024 S

RESTAURANT DE LA CASCADE - à VERNAYAZ
cherche pour entrée immédiate ou à convenir

3 aides de maison

à mi-temps

1 aide de cuisine

à plein temps.
Pouvant se loger chez elles. (Etrangères exclues).
Tél. (026) 8 14 27 ou se présenter.
P 1249 S

On demande

sommelière

débutante acceptée.
Café de la Gare Riddes.
Tél. (027) 8 71 62.
P 20676 S

* Aucune autre machine à coudre n'offre autant de possibilités que la Bernina

BERNINA
R. WARIDEL
Martigny

50 DUVETS

neufs, 120x160 cm. belle qualité, légers et chauds, **Fr. 35,—** pièce
G. Kurth, 1038 Bercher
Tél. (021) 81 82 19.
P 1673 L

L'annonce, reflet vivant du marché
vos annonces par Publicitas

Offres sous chiffres

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : « offres écrites » ou s'adresser par écrit, etc...

Vous avez envie d'essayer les nouvelles

Ford

c'est normal...
c'est passionnant...
c'est le bon moment...
téléphonez au (027) 2 12 71.

Livrées prêtes à l'expertise — FORD extra — Rénovées et garanties

Crédit facile - Grand choix

2 20 M	1965-1967
1 Mercury Comet	1963
1 VW 1600 TL	1966
1 Citroën Ami 6	1963
1 Fiat 1500	1966
1 12 M TS	1966
1 12 M TS	1966
1 Opel 1200	1961
1 Opel Kadett	1964
1 NSU-Prinz, état de neuf	1966
1 VW 1200	1962
1 Cortina 1200 + G.6	1965-1967
1 Anglia Combi	1965
1 Opel Ascona, Coupé	1964
1 Daf 44, automatique	1967
1 Fiat 2100	1961
1 Peugeot 404, radio, toit ouvrant moteur 40.000 km.	1962
1 Austin 1100	1964
1 Alfa Roméo 1600 Super	1967
1 17 M Combi	1964
1 Caravane Opel	1964
1 Caravane Opel Kadett	1964

GARAGE VALAISAN
Kaspar Frères
SION Tel. (027) 2 12 71 / 72

Vente exclusive :
SION :
Roger Valmaggia Téléphone (027) 2 40 30
J. L. Bonvin Tél. (027) 8 11 42
MARTIGNY :
M. Carron Tél. (026) 2 32 45
Tresoldi Attilio Téléphone (027)2 12 71 - 72
P 377 S

alfa romeo
Vente - Service

CINEMAS

★ Martigny - Etoile ★

Ce soir lundi - (16 ans révolus). Fin d'art et d'essai :

GEORGY GIRL

de Silvio Narizzano, avec Lynn Redgrave.

Mardi 22 - (16 ans révolus) : *Cinédoc* - A voir, pour ne pas oublier :

MEIN KAMPF

★ Martigny - Corso ★

Lundi 21 et mardi 22 - (16 a. révolus) - Action, mystère, amour :

LES CAVALIERS DE LA TERREUR

avec Tony Russel et Scilla Gabel.

La maison

Hallenbarter & Cie. SION

cherche

une vendeuse

Faire offre ou se présenter au magasin.

A la même adresse on cherche un AIDE-VENDEUR ou VENDEUSE pour la période du 15 novembre au 15 janvier. P 3200 S

Nouveau !
PLUGOR le pot à plantes à humidification automatique

et réglable au prix sensationnel de *Fr. 7,80.* Article de très grande vente, de forme élégante, pratique et à bon marché. On cherche des concessionnaires locaux.
Evlusivité pour la Suisse : *Ch. Mock, 8501 Warth (TG) - Tél. (054 7 45 46.*
P 100-221-G

Horaire mural

de Martigny

CFF
Châtelard Chamonix
Orsières-Le Châble
Cars postaux
Autobus de Martigny

En vente :

Imprimerie Montfort Martigny

ST-1

Tout le monde parle de l'utilité d'un break. Parlons plutôt de son élégance!

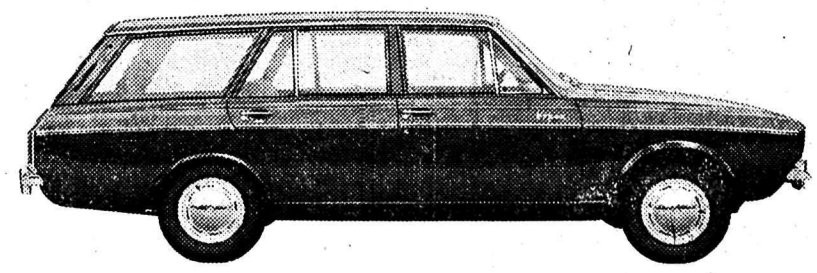

Oui, tout le monde est d'accord: un break à cinq places, cinq portes et un grand volume de charge est pratique! Pour les petits transports ou la grande famille. Pour le week-end ou les vacances... et pour le chien aussi.

Mais vous exigez mieux qu'un véhicule pratique! Vous voulez une voiture élégante! Qui n'ait pas l'apparence d'une limousine transformée. Sa carrosserie doit être élancée, harmonieuse.

C'est exactement le portrait de la Sunbeam Station-Wagon dans laquelle on est fier de rouler sur les routes du dimanche. Un break qui attire le regard par sa beauté. Et qui séduit par sa conception rationnelle. Et par sa sécurité: sa tenue de route exemplaire, son moteur souple, sa transmission disciplinée, et ses freins puissants à effet progressif.

De nombreux arguments parlent en faveur de la Sunbeam Station-Wagon. Laissez-la vous persuader elle-même. En l'essayant!

Sunbeam Minx Station-Wagon
73 CV, 1,7 l., seulement Fr. 9700.— *Prix indicatif*
Modèle de luxe Vogue
80 CV, 1,7 l., depuis Fr. 10990.— *Prix indicatif*

SUNBEAM STATION WAGON

ROOTES A MEMBER OF THE CHRYSLER GROUP

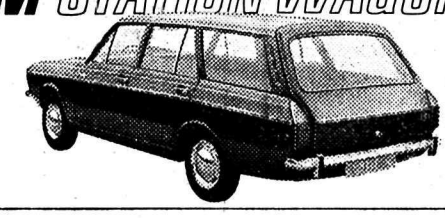

Martigny : Garage Imperia S. A. - **Sembrancher :** S. Alvarez, Garage Bristol.
P 4201 X

A PROPOS DE BERLIN

Dans mon précédent article j'ai évoqué ce qu'était le Berlin de 1950, c'est-à-dire le Berlin d'après la séparation administrative, d'après la création des deux monnaies.

Je me suis arrêté au moment où dans l'ancienne capitale du Reich, où l'on dénombrait plus de 300.000 chômeurs face à 650.000 salariés, on allait au devant d'un désastre sans précédent, pire même que celui survenu en 1945, lorsque fut signée la capitulation sans condition.

Il devenait nécessaire que la ville se relève très vite.

par **P. Anchisi**

L'APPARTENANCE DE BERLIN A LA FEDERATION

Au printemps de 1949, les préparatifs de la fondation de la République Fédérale Allemande étaient entrés dans leur phase décisive. L'ambition de Berlin avait été, dès le début, d'être intégrée constitutionnellement à la partie libre de l'Allemagne.

Telle était aussi la volonté du législateur allemand : ainsi Berlin fut déclaré, dans la Loi fondamentale, comme un des « Laender » dans lesquels devait entrer en vigueur la Constitution de la République fédérale d'Allemagne.

Cependant, les puissances occidentales élevèrent deux restrictions à l'appartenance de Berlin à la République fédérale. **Dans leur acte d'autorisation de la Loi fondamentale du 12 mai 1949, elle déclarèrent que Berlin ne pourrait pas non plus être gouverné par la Fédération.** Par là, les puissances occidentales voulaient préserver leurs droits et leurs responsabilités sur l'ensemble du territoire spécial quadripartite de Berlin. Jusqu'à ce jour elles s'en sont tenues, quant à la forme, à ces restrictions.

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le 1er octobre, la « Constitution de Berlin » entra en vigueur. Berlin y est déclaré à la fois Land et Ville. L'assemblée des députés de la ville fut transformée en « Chambre des Députés » et la Municipalité en « Sénat de Berlin ».

À la tête du Sénat se trouva nommé un bourmestre régent de Berlin. Le Sénat comprend en outre le maire de Berlin et seize sénateurs au maximum.

Il n'y eut dès le début pour le Sénat et la Chambre des députés qu'une politique possible : lier Berlin Ouest dans les domaines économiques, financier, juridique et politique avec la République fédérale tout en respectant les prérogatives des Alliés. Ainsi seulement on pouvait espérer résoudre les difficiles problèmes qui se posaient à Berlin et qui dépassaient les forces de la ville. C'est cette politique que le Sénat a poursuivie et poursuit encore au su et au vu de l'Union soviétique et avec l'autorisation des Alliés.

A l'heure actuelle, Berlin ouest n'appartient pas seulement du point de vue politique à la partie libre de l'Allemagne, mais se trouve indissolublement lié à elle sur les plans économiques, financier et juridique. Le pas décisif en ce sens a été accompli en 1952 par la Troisième Loi de Transition, qui incorpore Berlin dans le système financier et juridique de la Fédération, afin de **« subvenir aux dépenses liées à sa situation spéciale, pour tout ce qui touche à la sécurité économique et sociale de sa population, et de remplir ses devoirs de capitale d'une Allemagne unifiée ».**

La plupart des lois fédérales, à l'exception des lois sur le service militaire ont valeur sur le territoire de Berlin ouest. En outre, Berlin se trouve inclus, à quelques exceptions près, dans les traités internationaux de la République fédérale d'Allemagne. Tous les Hauts Tribunaux fédéraux, à l'exception du Tribunal fédéral constitutionnel inclu-ent également Berlin dans leur juridiction. Le Tribunal administratif fédéral a son siège à Berlin ouest.

Le Tribunal administratif fédéral a établi le 21 mai 1957, par un décret fondamental, que Berlin est un Land de la République fédérale allemande et que la Loi fondamentale est valable à Berlin et pour Berlin, dans la mesure où des décisions des trois puissances occidentales, datant du temps de l'occupation et maintenue en vigueur, n'en limitent pas l'application.

LA SITUATION DES PUISSANCES OCCIDENTALES

Cette incorporation de Berlin Ouest à la République fédérale, jointe à l'énergie des Berlinois eux-mêmes, à leur optimisme et à leur confiance dans l'avenir a contribué efficacement à la reconstruction et à la renaissance de la ville. C'est, entre autres, ce facteur décisif qui a permis à Berlin de garder sa vitalité, en dépit de tous les obstacles extérieurs, et de devenir une cité vivante.

La situation des puissances occidentales à Berlin n'a été lésée ni juridiquement ni politiquement par la politique d'intégration de Berlin à la Fédération. Les puissances occidentales se sont en effet reservé, dans le Traité allemand, par lequel la République fédérale accédait, le 5 mai 1955, à la souveraineté, **« le droits et les responsabilités exercés jusqu'à ce jour, concernant l'Allemagne ainsi que Berlin, y compris le problème de la réunification de l'Allemagne et d'un règlement pacifique ». Par suite, le pouvoir suprême à Berlin reste entre les mains des puissances occidentales ».**

La « Déclaration de l'Etat Major allié du 5 mai 1955 sur la situation de Berlin après l'entrée en vigueur des Accords de Paris » a toutefois laissé une certaine liberté aux organismes et aux autorités allemandes en ce qui concerne la politique intérieure berlinoise. Selon cette déclaration, en effet, Berlin peut exercer ses droits et ses responsabilités conformément aux dispositions de la Constitution de 1950.

Les autorités alliées se réservent seulement le droit, « dans le cas où elles le considèrent comme nécessaire, de prendre des mesures aptes à assurer leurs obligations internationales. à garantir l'ordre public et le statut de Berlin, ainsi que son économie, son commerce et ses communications ».

(à suivre)

La semaine en Suisse

Lundi 14 octobre

● *SUISSE — Lors d'exercices de tirs, cinq engins explosifs explosent sur le territoire de Liechtenstein, mais heureusement cette erreur de pointage ne fait ni blessés ni dépointage ne fait pas de blessés.*

Mardi 15 octobre

● *CONFEDERATION — La Régie fédérale des alcools publie son rapport de l'année 1967-1968 qui laisse apparaître un bénéfice de 89 millions.*

● *LIECHTENSTEIN — Le gouvernement de Vaduz proteste auprès du Département politique fédéral pour violation du territoire de la Principauté et mise en danger des vies humaines et dommages matériels.*

Mercredi 16 octobre

● *CONFEDERATION — Craignant que les séparatistes jurassiens s'attaquent à la propriété de la Confédération, le Département militaire fédéral révèle que des ouvrages de la Défense nationale, tels les arsenaux, dépôts de munitions, casernes, cantonnements et installations pour l'instruction, sont spécialement protégés par des troupes.*

Jeudi 17 octobre

● *CONFEDERATION — L'ancien vice-président du Conseil de Tchécoslovaquie, M. Ota Sik, qui se trouve actuellement en Suisse, fait savoir aux autorités fédérales qu'il souhaite demeurer en Suisse, mais qu'il n'entend pas demander l'asile politique.*

Vendredi 18 octobre

● *GENEVE — Un instituteur tente l'abattre un ancien élève de 14 ans à qui il portait un intérêt excessif, puis retourne son arme contre lui et se donne la mort.*

Samedi 19 octobre

● *JURA — Le Rassemblement jurassien accuse le Conseil fédéral en termes violents, au sujet d'éventuelles répression par l'armée lors de la Braderie de Parrentruy et de la Fête du peuple jurassien, et décide de rompre les ponts.*

● *GENEVE — Deux pompiers sont sérieusement blessés dans l'incendie d'une gravière qui fait pour plusieurs centaines de milliers de francs de dégâts.*

Dimanche 20 octobre

● *VALAIS — Par une forte majorité, les citoyens de Bramois et de Sion acceptent le principe de la fusion des deux communes.*

● *Au cours d'un dépassement entre Monthey et St-Gingolph, une voiture sort de la route. Son conducteur, un Vaudois, est tué sur le coup, alors qeu le passager est grièvement blessé.*

DISTRICT DE CONTHEY

VÉTROZ

AU FEU LES POMPIERS !

Les sapeurs-pompiers de Vétroz qui se trouvaient réunis il y a deux semaines pour accueillir les délégués de tout le Valais Central à l'occasion de leur assemblée annuelle, se sont retrouvés samedi dernier pour un tout autre motif. De la théorie, on passa à la pratique et les discours d'il y a une quizaine ont fait place aux ordres clairs et précis qui résonnèrent dans les ruelles du village.

Aux environs de 16 h. 30, samedi, un sinistre se déclarait chez M. Fernand Quennoz, à Magnot : une maison d'habitation de deux étages était en flammes. L'incendie fut heureusement et rapidement maîtrisé, grâce à l'intervention énergique de nos pompiers qui se déplacèrent en un temps record. En effet, il ne s'écoula pas plus de huit minutes entre l'alarme donnée par le commandant Michel Pillet et la présence sur place de la troupe en provenance de Vétroz.

Aucun dégât corporel n'est à signaler, rien non plus du côté matériel ; il s'agissait, on allait oublier de vous le dire, de l'exercice d'atuomne et, par conséquent, tout était factice.

L'intervention en question fut précédée de l'instruction habituelle aux différents engins soit l'échelle, la hotte à courses et la charrette à hydrant. Le corps composé d'une bonne trentaine d'hommes fut subdivisé en deux groupes sous le commandement des Plt. Bernard Fumeaux et Lt. Michel Genoud, auxquels étaient subordonnés les caporaux René Pillet et Guy Penon.

A noter la présence d'un instructeur en la personne du cap. Pierrot Ebiner, de Sion, ainsi que de la commission communale du fe urepréstentée par MM. Louis Papilloud et Isidore Pillet, conseillers.

En résumé, du bon travail, un exercice réussi qui démontra la valeur d'homes aptes à circonscrire un sinistre, au degré d'instruction satisfaisant et dont la mise en pratique enchanta tous les cadres.

La journée, est-il besoin de le préciser, se termina par la verrée traditionnelle, mais les heures n'étaient plus comptées. Car il est une constatation qiu demeure : l'uniforme semble convenir à plus d'un, car on le porte jusque tard dans la soirée...

On n'espère pas pour autant avoir à le revêtir avant le prochain cours de printemps 69, nous sommes d'avis avec eux.

Observator.

Cours des billets

Franc français . . .	84,50	-	87,50
Livre sterling . . .	10,15	-	10,35
Mark allemand . .	106,50	-	109,—
Pesetas	6,—	-	6,30
Franc belge	8,25	-	8,50
Dollar	4,27½	-	4,31½
Lire italienne . . .	0,68	-	0,70½

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Épargne du Valais, Martigny.

LA CEPT ET LA PLANIFICATION DU PERSONNEL

Depuis son institution, en 1959, la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) voue une attention particulière au perfectionnement professionnel en organisant des stages de fonctionnaires.

C'est ainsi que du 15 au 14 octobre 1968, un stage consacré aux problèmes posés par la planification du personnel se déroule à Spiez. Environ 40 participants, appartenant à 15 administrations y sont inscrits. C'est la première fois qu'un tel stage est organisé dans notre pays et qu'il réunit aussi bien les fonctionnaires postaux que des spécialistes des télécommunications.

LES NOUVEAUX REEMETTEURS DE TELEVISION HORNFLUH II ET GSTAAD II DIFFUSENT LE PROGRAMME ROMAND

Les stations de Hornfluh et de Gstaad ont été dotée chacune d'un second réémetteur. A partir du 15 octobre 1968, ces nouveaux réémetteurs : HornfluhII et Gstaad II diffusent le programme de télévision de la Suisse romande.

Hornfluh II retransmet les émissions de la station de la Dôle dont il assure la réception à Saanen (Gessenay) et il alimente le réémetteur de Gstaad II grâce auquel le programme romand peut être capté à Gstaad, à Schonried. à Feutersoey et à Gsteig.

Cette nouvelle extension du réseau des stations de télévision sera particulièrement apprécié par les téléspectateurs d'une région touristique très fréquentée où depuis longtemps on souhaitait avoir lâ possibilité de recevoir non seulement le programme de télévision suisse en langue allemande mais également les émissions en langue française.

Vers une grande manifestation de la jeune génération radicale de Suisse

C'est le samdi 2 novembre que se réuniront à Bienne, dans l'imposant Palais des Congrès, les délégués de la Jeunesse radicale suisse, auxquels se joindront ceux de l'Association suisse des étudiants radicaux et de la Fédération des groupes radicaux des Parlements de jeunesse.

La réunion sera présidée par le président de la Jeunesse radicale suisse, **M. Louis-Claude Martin, de Monthey.**

Alors que le matin auront lieu les assemblées statutaires des différentes organisations, la séance commune de l'après-midi sera consacrée au problème de la **revision totale de la Constitution fédérale.**

Une commission spéciale, présidée par **Me Jean Hertig,** de Neuchâtel, s'est penchée sur la question et a mis au point un rapport qui sera discuté après deux exposés préliminaires. « Nous approuvons l'idée lancée d'un réexamen des bases de notre Etat et sommes prêts à participer aux travaux de revision totale de la Constitution ». C'est en ces termes que la commission propose aux jeunes radicaux de tous les cantons suisses de participer activement au mouvement en cours pour une refonte complète de notre Charte nationale.

Lors du repas en commun qui sera servi à 12 heures au palais des Congrès également, les congressistes seront salués par M. **Simon Kohler,** conseiller national et conseiller d'Etat du canton de Berne.

†

L'Administration communale de Bourg-Saint-Pierre

a le profond regret et le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Jules GENOUD

Ancien Président

Nous lui garderons un souvenir ému et reconnaissant pour l'œuvre qu'il a accomplie pendant ses 28 ans de présidence.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille. P 90061 S

†

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE PERSONNEL DES COMPAGNIES MARTGINY-CHATELARD ET MARTIGNY-ORSIÈRES

ont le regret de faire part du décès de

Monsieur Jules GENOUD

Père de Monsieur Guy GENOUD, Directeur M. C. M O.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

†

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU TUNNEL DU GRAND ST. BERNARD S. A.

a le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Jules GENOUD

Administrateur

Monsieur Jules GENOUD a apporté un concours dévoué, précieux et avisé à notre société qui lui en gardera un souvenir reconnaissant.

Les obsèques auront lieu le 22 octobre, à 10 heures 30, à Bourg St. Pierre.

†

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ITALO-SUISSE D'EXPLOITATION DU TUNNEL DU GRAND ST. BERNARD S. A.

a le très grand regret de faire part du décès de

Monsieur Jules GENOUD

Administrateur

Il a apporté une collaboration constante, efficace et appréciée à notre société, qui conservera de lui un souvenir durable.

Les obsèques auront lieu le 22 octobre 1968, à 10 h. 30, à Bourg St. Pierre.